

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL GÉNÉRAL  
11 JUIN 2024 À 19H00 À LA SALLE POLYVALENTE LA CHÂTAIGNE**

Président du Conseil général, Christian Carron ouvre la séance et salue les membres du Conseil général, du Conseil communal, de l'Administration communale et du public.

Il constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais, que l'ensemble de la documentation a été transmis et que le quorum est atteint. Elle peut donc délibérer valablement. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, tel que proposé dans la convocation :

1. Bienvenue – contrôle des présences
2. PV de la séance du 26.03.2024
3. Présentation d'une nouvelle membre et d'un nouveau membre du Conseil général
4. Crédit d'engagement et emprunt maximal de 1,15 million de francs pour la réalisation du projet d'équipement des hameaux avec l'évacuation des eaux de Sorniot
5. Comptes 2023 des SI et de la Municipalité
6. Modifications partielles du RCG
7. Intégration du service électrique et télé-réseau de la commune de Fully dans une société d'importance régionale
  - Acceptez-vous la proposition du Conseil communal d'intégrer le service électrique et télé-réseau de la commune de Fully au sein d'une société d'importance régionale ?
  - Acceptez-vous le transfert des infrastructures électriques et télé-réseau à cette société et, en conséquence, le transfert de ces infrastructures du patrimoine administratif au patrimoine financier ?
8. Postulat N° 107 du groupe Le Centre « Dégâts sur les vélos »
9. Interpellations :
  - N° 30 du groupe UDC « Pour un salon des associations »
  - N° 31 du groupe Le Centre « Sécurité routière : installation de gendarmes couchés et ajout de passages piétons »
  - N° 32 du groupe MISE « Informations sur la descente des eaux usées de Sorniot, le captage des eaux de Buitonnaz et le réservoir d'eau potable de la Châtaigneraie »
10. Réponse au postulat no 105 du groupe MISE « Un canton sans harcèlement ; à Fully aussi ! »
11. Rapport des commissions
12. Divers

## **1. Bienvenue – contrôle des présences**

---

40 membres du Conseil général sur 45 sont présents.

Excusés :

- Gérard De Castro, conseiller général Le Centre
- José Carreira, conseiller général Le Centre
- Léonard Volken, conseiller général Le Centre
- Florine Carron, conseillère générale MISE
- Tibor Faiss, conseiller général MISE

## **2. PV de la séance du 26.03.204**

---

Sans remarque, le PV est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

## **3. Présentation d'une nouvelle membre et d'un nouveau membre du Conseil général**

---

Christian Carron lit les courriers du Conseil communal adressés à Mirca Sigrist et Léonard Dorsaz. Ils remplacent respectivement Manuela Troillet, du groupe Le Centre et Jérôme Borgeat, du groupe MISE.

Tous deux se présentent à l'assemblée qui les accueille chaleureusement.

## **4. Comptes 2023 des SI et de la Municipalité**

---

Parole à Caroline Ançay-Roduit, présidente de la Commune, qui remercie toutes les parties pour la bonne entente et le bon travail dans l'étude des comptes. Elle donne ensuite les chiffres les plus importants et explique pourquoi tous les investissements n'ont pas pu être réalisés. La situation fiscale de la commune est bonne. Des investissements importants sont déjà prévus ou vont être entrepris ces prochaines années. Elle encourage l'assemblée à accepter les comptes tels que présentés.

David Taramarcas, président de la COGEST, relève les chiffres et les commentaires les plus importants du rapport de la commission. La COGEST demande une baisse du coefficient d'impôt et une hausse du taux d'indexation pour les citoyens au vu de l'excellente santé financière de la commune et ce, dès le budget 2025. La commission recommande au Conseil général d'accepter les comptes de la Municipalité et des SI, tels que présentés.

Pour le groupe PLR, Vincent Pravato rappelle que la Commune a enregistré des bénéfices constants au fil des dernières années, tout en touchant le plus haut montant de la péréquation financière en Valais. Le groupe PLR demande à la Commune de trouver rapidement un équilibre entre responsabilité fiscale et bien-être des citoyens. Il est nécessaire d'investir ces fonds dans des projets en faveur de la population et de réduire les impôts pour soulager les contribuables.

Pour le MISE, Isabelle Remy-Carron relève la bonne santé financière de la Commune, ainsi que la proposition de baisse d'impôts de la COGEST. Le MISE n'y est pas favorable, car cette mesure n'atteint pas la cible prioritaire : les personnes en situation de précarité financière. Le groupe

propose d'investir ces bénéfices dans des actions ou des soutiens pour les habitants ayant les plus bas revenus, ainsi que dans des projets communaux fédérateurs, pour le bénéfice du plus grand nombre.

Martine Caillet pour le groupe UDC soutient les propositions de la COGEST et demande une révision complète et globale de la fiscalité de Fully.

Parole pour finir à la fiduciaire Dini et associés, par son représentant Daniel Murisier. Il lit la conclusion du rapport de révision, qui recommande d'accepter les comptes tels que présentés.

Les comptes 2023 des SI et de la Municipalité **sont acceptés à l'unanimité**.

## **5. Crédit d'engagement et emprunt maximal de 1,15 million de francs pour la réalisation du projet d'équipement des hameaux avec l'évacuation des eaux de Sorniot**

---

Le président Christian Carron lit le message de la Municipalité et donne la parole au président de la COGEST, David Tamarcaz. Ce dernier relève que la problématique est bien présentée par le message du conseil communal. Malgré un investissement important, la commission recommande d'accorder ce crédit d'engagement.

Jérémy Gex pour le groupe PLR se réjouit que des investissements puissent être mis en œuvre et espère que d'autres suivront rapidement.

Pour le groupe MISE, Isabelle Remy-Carron remercie la proactivité de l'exécutif dans ce dossier et relève les synergies intéressantes trouvées par le Conseil communal.

Pour le groupe UDC, Martine Caillet félicite le conseiller communal Aldo Resenterra pour les négociations menées avec le canton, qui ont permis de diviser la facture initiale par dix. Le groupe reste surpris par ces directives cantonales et laisse libre vote à ses membres.

Bashkim Ajeti du groupe le Centre relève que le dossier a été bien mené et félicite la Commune pour les synergies trouvées avec le projet Ribì.

L'assemblée passe au vote et **accepte le crédit d'engagement par 37 oui et 2 refus**.

Aldo Resenterra informe l'assemblée que les autorisations cantonales sont arrivées ce jour et que la Commune va mettre rapidement les travaux à l'enquête.

## **6. Modifications partielles du RCG**

---

Le président Christian Carron explique à l'assemblée que le règlement adopté lors du dernier plénum a été transmis comme convenu au service des affaires intérieures et communales pour relecture et avis. Plusieurs modifications ont été proposées et passées en revue par le Bureau qui s'est déterminé pour chacune d'elle. Ces déterminations Bureau ont été préalablement transmises à tous les groupes pour étude.

Aucune demande de parole, **l'assemblée passe donc au vote et accepte par 38 oui et 1 abstention** la version finale et définitive du Règlement du Conseil général, disponible en pièce jointe. Cette nouvelle version entre en vigueur de suite.

## **7. Intégration du service électrique et télé-réseau de la commune de Fully dans une société d'importance régionale**

---

Le président Christian Carron lit le message de la Municipalité reçu le 29 mai 2024 par tous les conseillers généraux. Il passe ensuite la parole à la présidente Caroline Ançay-Roduit. Cette dernière rappelle les étapes liées à ce dossier et précise qu'il y a eu trois séances de présentations en amont de ce plénum. Par ailleurs, un document avec l'explication des différentes étapes a été transmis à tous les membres du conseil général. Elle présente ensuite le comité de pilotage, qui a soutenu la Municipalité dans ce dossier complexe :

- 3 experts externes (Messieurs Bastien Forré, Gilles-Robert Nicoud et Eric Davalle)
- 4 chefs de service (Nicolas Fellay, Olivier Studer, Patrick Arlettaz et Steve Bessard)
- 4 conseillers communaux (Caroline Ançay-Roduit, Aldo Resenterra, Géraldine Granges Guenot et Emmanuel Carron)

Le bureau e-cube présente à l'assemblée l'historique du dossier et les différentes étapes qui amènent au vote de ce soir.

Pour le groupe le Centre, Bashkim Ajeti relève qu'il s'agit d'un projet important, auquel s'est ajoutée la problématique de l'augmentation des prix de l'énergie électrique. La Municipalité s'est entourée d'un bureau spécialisé et de plusieurs experts, afin de conduire un processus pour arriver à la variante finale. Le groupe le Centre soutient le principe proposé par le Conseil communal.

Vincent Pravato du groupe PLR s'insurge contre le manque d'informations transmises par la Municipalité au sujet de ce dossier. Le processus manque de transparence et il est inquiétant de devoir se prononcer sans disposer de toutes les données nécessaires. Le groupe PLR ne s'oppose pas, par principe, à la vente, mais il souhaite obtenir des informations claires avant de donner un blanc-seing au Conseil communal. Le groupe PLR ne comprend pas la précipitation de ce vote et demande plusieurs éclaircissements sur les différents enjeux, avant de se positionner. Il aimerait également plus d'informations sur un potentiel plénum au mois d'août et comprendre le cheminement du dossier jusqu'à cette séance plénière. Le groupe PLR votera non aux questions posées, des décisions lourdes de conséquences ne pouvant être prises à la va-vite.

Selon Martine Caillet du groupe UDC, la vente des Services Industriels de Fully suscite de vives préoccupations au sein de la population. Le Conseil communal affirme que le dossier est sur sa table depuis 2021, mais ce n'est qu'au printemps 2024 que certains membres du législatif ont été informés. Le groupe UDC estime qu'il y a eu un manque de transparence et d'anticipation dans le processus et il refuse de signer un « chèque en blanc ». Il propose la mise en place d'une commission neutre pour assister aux délibérations et au choix du partenaire à qui céder un capital important de la commune.

Adrien Pinho, pour le groupe MISE, remercie l'Administration communale d'avoir organisé plusieurs séances d'explications, qui ont permis au groupe de se positionner en faveur du modèle proposé ce soir. Les avis sont en revanche partagés au sein du groupe en ce qui concerne le partenaire et les détails de la vente. Le groupe souhaite vivement être impliqué pour obtenir toutes les informations nécessaires avant de se prononcer. Il propose d'ailleurs d'ajourner les deux questions du soir au prochain plénum extraordinaire du mois d'août.

Présidente de la Municipalité, Caroline Ançay-Roduit précise bien que le vote de ce soir est un choix de principe et que les questions finales seront proposées lors d'un plénum extraordinaire au mois d'août prochain. Par ailleurs, elle rappelle les compétences du Conseil communal et du Conseil général, en précisant que le choix du futur partenaire n'est pas du ressort du législatif. Caroline Ançay-Roduit répond ensuite aux diverses questions de l'assemblée, notamment sur la constitution d'une commission ad hoc du Conseil général, prérogative du Bureau ou sur les conséquences d'un refus lors du prochain plénum.

Plusieurs intervenants relèvent que les deux questions posées ne sont pas assez claires et qu'il y a un véritable problème de timing pour l'étude du dossier. Ils souhaitent clarifier les conséquences d'un refus. Tous suggèrent de reformuler les questions pour avoir une meilleure compréhension et un vote clair.

Christian Carron, président du Conseil général, remercie les intervenants pour leurs différentes prises de paroles. Il propose en parallèle à l'exécutif de modifier les deux questions, en y ajoutant au début « sur le principe ». La présidente, de la Municipalité, demande une interruption de séance qui est acceptée par le président du Conseil général. Les deux questions sont revues et validées par le Conseil communal en y ajoutant la mention : « sur le principe ». Christian Carron donne à nouveau la parole à l'assemblée pour des informations complémentaires.

Le groupe PLR par Vincent Pravato réitère son message et ne souhaite pas prendre de position tant que toutes les informations et détails des transactions ne seront pas connus.

Adrien Pinho pour le groupe MISE confirme la position du groupe qui reste indécis et souhaite être plus impliqué dans le choix du partenaire. Il relève par ailleurs qu'un tel vote dans d'autres législatifs était accompagné d'un dossier de plusieurs dizaines de pages et d'un temps de travail de plusieurs mois pour se positionner.

Christian Carron rappelle les compétences du législatif dans ce dossier et qui ressortent de la loi sur les communes, à savoir, valider une proposition présentée par le Conseil communal et non pas décider du choix d'un partenaire ou de tout autre détail.

Il ouvre ensuite les votes sur les deux questions modifiées, comme convenu ci-dessus.

A la question : Sur le principe, acceptez-vous la proposition du Conseil communal d'intégrer le service électrique et télé-réseau de la commune de Fully au sein d'une société d'importance régionale ? Les conseillers généraux **acceptent par 16 oui, 14 non et 9 abstentions.**

A la question : Sur le principe, acceptez-vous le transfert des infrastructures électriques et télé-réseau à cette société et, en conséquence, le transfert de ces infrastructures du patrimoine administratif au patrimoine financier ? Les conseillers généraux sont partagés, **15 non, 15 oui et 9 abstentions. Il revient au président de trancher. Ce dernier vote non. L'objet est donc refusé par 16 voix contre, 15 pour et 9 abstentions.**

## **8. Postulat N° 107 du groupe Le Centre « Dégâts sur les vélos »**

---

Christian Carron lit le postulat et passe la parole à la première signataire, Sandrine Gex. Celle-ci explique qu'après l'interpellation déposée il y a une année sur le même sujet, la situation n'a pas évolué. Elle demande donc des propositions rapides de la part de la Municipalité.

Anyssia Jacquemai pour le groupe PLR confirme que la problématique est toujours d'actualité. Bien plus que des dégradations matérielles, c'est la sécurité des enfants qui est en jeu. Le groupe PLR encourage d'accepter le postulat et demande à l'exécutif d'intervenir rapidement.

Le groupe MISE, par Isabelle Remy-Carron, est interloqué par cette situation et demande à l'exécutif de prendre rapidement des mesures pour la sécurité des élèves.

Le postulat N° 107 du groupe Le Centre **est accepté à l'unanimité.**

## **9. Interpellations**

---

N° 30 du groupe UDC « Pour un salon des associations »

Romaine Wailliez-Pellouchoud résume en quelques mots son interpellation en suggérant quelques pistes pour la mise en place rapide d'un salon des associations. Anouck Dorsaz-Vielle, conseillère communale, explique que le service de cohésion sociale vient tout juste d'être complété. Le salon des associations est projeté pour le printemps 2025, en impliquant les acteurs locaux concernés.

N° 31 du groupe Le Centre « Sécurité routière : installation de gendarmes couchés et ajout de passages piétons »

Sandrine Gex précise la raison de son interpellation. Alain Mermoud, conseiller communal en charge, confirme que la sécurité routière est une priorité absolue pour la police de Fully. Il explique pourquoi certains passages piétons ont été enlevés à divers endroits de la commune. En ce qui concerne les gendarmes couchés, déconseillés par l'Etat du Valais, l'exécutif préfère utiliser des moyens naturels de ralentissement.

N° 32 du groupe MISE « Informations sur la descente des eaux usées de Sorniot, le captage des eaux de Buitonnaz et le réservoir d'eau potable de la Châtaigneraie »

Isabelle Remy-Carron explique que plusieurs dossiers d'importance communale sont en cours de réalisation et que la population de Fully devrait être informée directement. Pour la Municipalité, Aldo Resenterra indique que les SI vont prochainement organiser des soirées d'informations publiques pour les dossiers d'envergure. Le Conseil communal profitera de ces soirées pour informer sur d'autres dossiers en cours.

## **10. Réponse au postulat N° 105 du groupe MISE « Un canton sans harcèlement ; à Fully aussi ! »**

---

Christian Carron lit la réponse au postulat reçue par tous les conseillers généraux et passe la parole à la première signataire, Julie Günther. Elle se réjouit que la thématique ait trouvé écho au sein de l'exécutif et encourage les différents services concernés à continuer sur cette voie. Néanmoins, le postulat demandant la promotion de la charte AVAH dans les lieux publics et les manifestations, elle aurait apprécié que certains établissements et ou organisateurs y souscrivent.

## **11. Rapport des commissions**

---

Aucune prise de parole n'est demandée

## 12. Divers

---

- Léonard Dorsaz interpelle la Municipalité au sujet de l'alpage de Randonnaz et en particulier de l'inalpe. Le bâtiment pour les bergers n'est toujours pas terminé et les employés sont bien mal lotis. Par ailleurs, l'inalpe a été un véritable camouflet. Par chance, certains propriétaires de vaches passionnés ont créé de l'animation. Il demande quelles mesures sont prises pour garantir un accueil décent des bergers et pour garantir à l'avenir l'organisation d'une inalpe digne de ce nom ?

Alain Mermoud, conseiller communal, explique pourquoi il n'y a pas eu d'inalpe « traditionnelle » organisée le samedi. Les alpages de Fully connaissent un changement structurel et sont aujourd'hui principalement occupés par des vaches laitières. Le comité a donc accueilli les propriétaires lors de la montée de ces dernières à Randonnaz. En ce qui concerne le bâtiment, Alain Mermoud indique que les derniers travaux seront terminés prochainement et que les bergers sont satisfaits de l'évolution de la construction. L'inauguration de la nouvelle maison des bergers est prévue le 21 juin prochain.

- Anyssia Jacquemai revient sur les travaux au chemin des Amandiers, qui sont désormais terminés. Elle demande s'il est prévu d'installer un miroir au carrefour avec la nouvelle route cantonale. La visibilité est très réduite pour les véhicules circulant d'Est en Ouest au départ du stop.

Emmanuel Carron, conseiller communal, explique qu'il n'y a rien de prévu pour l'instant et que le stop devrait suffire pour éviter les accidents. Une vision locale aura cependant lieu ces prochains jours.

- Benoit Wiblé demande à la Municipalité de ne pas se cacher derrière des excuses pour éviter d'installer des radars. Alain Mermoud le rassure et confirme que la police municipale utilise son radar régulièrement.
- Thomas Seydoux invite toute l'assemblée à Chiboz les 15 et 16 juin prochain pour le nettoyage de la chapelle et le tournoi de pétanque, ainsi que le 27 juillet pour la fête familiale.
- Pour conclure, le Président Christian Carron remercie l'ensemble du Conseil général pour l'engagement, les discussions et les débats constructifs qui ont eu lieu. Il profite également de rappeler à tous les conseillers généraux la date du 31 août pour la sortie d'été, la dernière de la législature.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h30.

Le Président  
Christian Carron

Le Secrétaire  
Nicolas Dorsaz

Annexes:

- Règlement du Conseil général (11.06.2024)  
Réponse au postulat no 105 du groupe MISE « Un canton sans harcèlement ; à Fully aussi ! »